

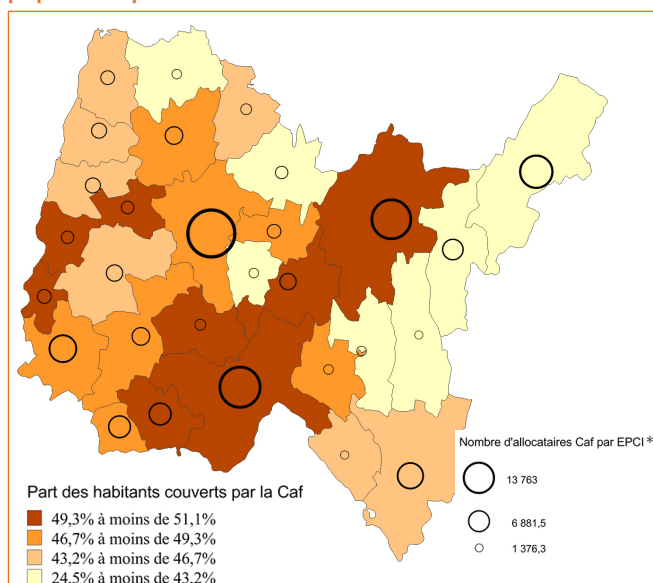
PORTRAIT SOCIAL

Caf de l'Ain

Fin 2015, 89 559 allocataires vivent dans l'Ain, ce qui représente 273 287 personnes couvertes par les prestations versées par la Caf, soit 45% de la population du département.



Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



La part de la population bénéficiaire des allocations versées par la Caf atteint 45% en 2015. Elle varie de 25% à 51% selon les communautés de communes.

	Département	Région	France métropolitaine
Nombre d'allocataires	89 559	1 362 284	11 288 860
Personnes couvertes	273 287	3 660 276	29 761 035
Population totale	612 191	7 695 264	63 375 971
Taux de couverture Caf	45%	48%	47%

Sources : Caf 2015 – Insee 2013

Le montant moyen des prestations légales perçues par les allocataires de l'Ain en décembre 2015 est de 414 €.

Montant moyen régional : 421 €.

Montant moyen France métropolitaine : 434 €.

Un allocataire est un responsable de dossier, qui a perçu au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2015.

Les personnes couvertes par les prestations sont les allocataires, leurs conjoints ou concubins et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge.

Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.

Les structures familiales des allocataires dans l'Ain sont différentes de celles observées aux niveaux régional et national.

Les personnes isolées sont moins nombreuses. Les couples avec enfants (56% dans l'Ain) représentent une plus forte proportion qu'en France métropolitaine (42%).

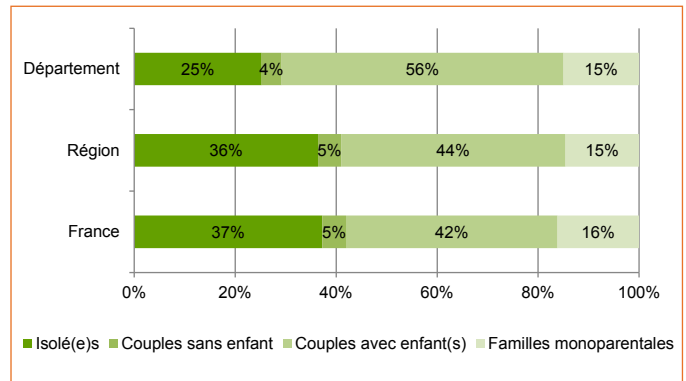
Dépendance des allocataires aux prestations versées par la Caf

Taux de dépendance	Département		Région	France métrop.
	Effectif	Part des foyers allocataires		
< 25%	54 389	68%	60%	56%
25-49%	11 362	14%	15%	15%
50-74%	4 054	5%	6%	7%
75-99%	2 529	3%	4%	5%
100%	7 635	10%	14%	17%

Source : Caf 2015

Le taux de dépendance aux prestations est calculé pour la population dont les ressources sont connues, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans.

Profil des allocataires



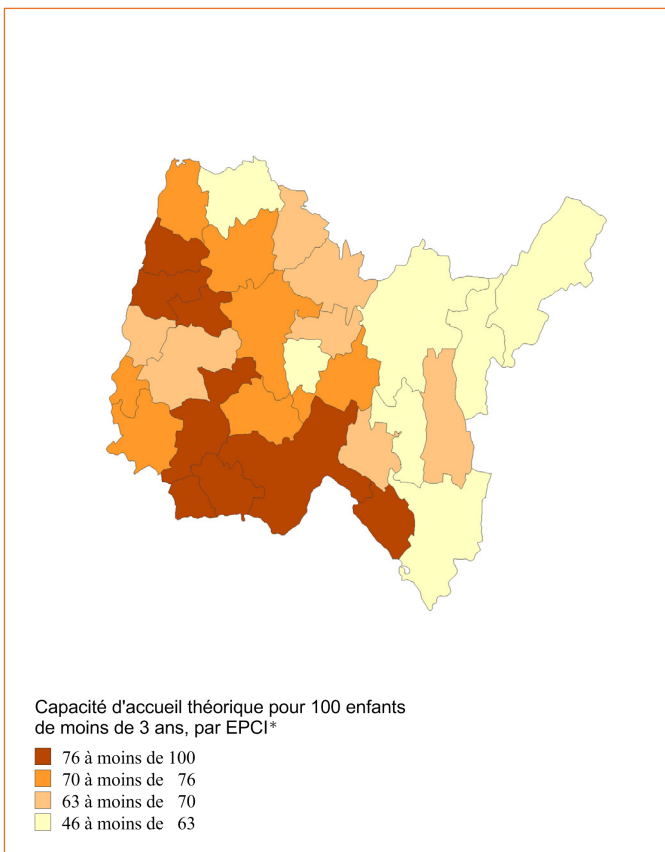
Source : Caf 2015

Le taux de dépendance aux prestations de la Caf est la part de celles-ci dans l'ensemble des ressources des foyers allocataires, prestations comprises.

68% des allocataires de l'Ain sont dépendants à moins de 25% des prestations. 10% en sont totalement dépendants, c'est-à-dire qu'il s'agit de leur seule source de revenus. La dépendance est moins forte dans l'Ain (10%) qu'aux niveaux régional (14 %) et national (17%).

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2013

© IGN ® Geofla 2.0 2015

* Etablissement de coopération intercommunale (communauté de communes)

La prestation partagée d'éducation de l'enfant peut être attribuée aux parents choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant. Cette prestation couvre 3 150 enfants de moins de 3 ans dans l'Ain.

La Caf finance l'accueil des enfants de moins de 3 ans par le biais d'équipements et de prestations individuelles. Avec un total de 14 684 places (OFFRE), la capacité théorique d'accueil de l'Ain s'élève en 2013 à 66 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Elle varie de 47% à 99% selon les communautés de communes.

Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans :

L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissements d'accueil du jeune enfant, en classes pré-élémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Allocataires percevant des prestations liées à l'entretien des enfants

	Département		Région	France métropolitaine
	Allocataires	Part des foyers allocataires		
Allocations familiales	47 055	53%	42%	41%
Complément familial	8 415	9%	7%	7%
Allocation de soutien familial	3 913	4%	5%	6%
Allocation de rentrée scolaire	24 210	27%	24%	25%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	2 179	2%	2%	2%

Source : Caf 2015

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement des prestations destinées à l'entretien des enfants. 53% des allocataires de la Caf de l'Ain bénéficient des allocations familiales, ce qui est supérieur aux moyennes régionale (42%) et nationale (41%).

Intervenant à des moments clés de la vie des parents, la Caf a également versé, en 2015, l'allocation de rentrée scolaire à 24 210 familles, l'allocation de soutien familial à 3 913 familles et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé à 2 179 familles.

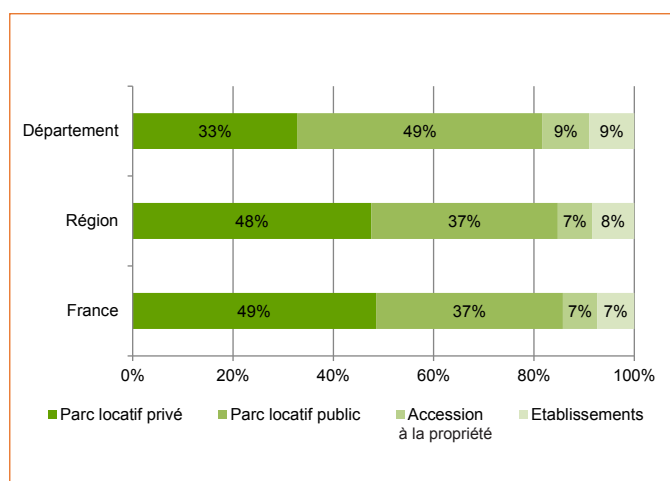
La Caf témoigne également de son engagement par la mise en oeuvre d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité afin de mieux accompagner les parents dans leur rôle et leurs responsabilités parentales et éducatives. Ainsi, la Caf finance, entre autres, des actions retenues par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), des services de médiation familiale, d'aide à domicile, des lieux d'accueil enfants-parents (Laep), des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, qui permettent de renforcer les liens entre les familles et l'école.

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement

En matière de logement, les aides personnelles versées par la Caf constituent un axe majeur, l'objectif vise :

- à réduire la part du budget des familles consacrée à ce poste de dépenses,
- à solvabiliser les ménages pour le paiement de leur loyer.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2015

En 2015, le département de l'Ain dénombre 39 168 bénéficiaires d'une aide au logement, soit environ 44% des allocataires. 92 184 personnes sont ainsi couvertes par les aides au logement.

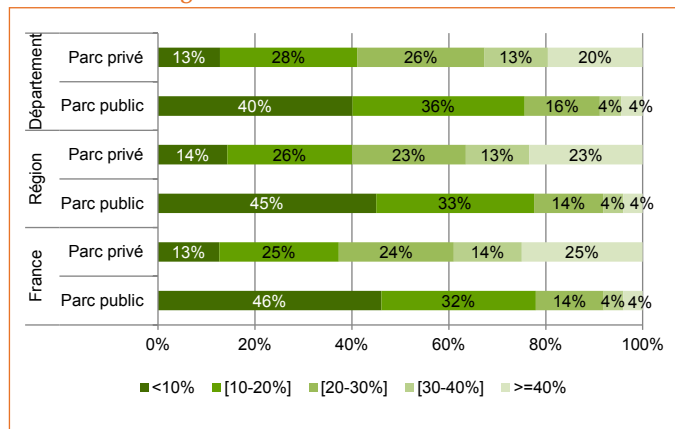
4% de ces aides sont versées aux étudiants.

33% des allocataires de l'Ain résident dans le parc privé, moins qu'au niveau régional (48%) et qu'au niveau national (49%).

49% des aides concernent des allocataires résidant dans le parc locatif public, soit 12% de plus qu'aux niveaux régional et national.

Les autres bénéficiaires sont accédants à la propriété (9%) ou résidents en établissement (9%).

Taux d'effort net des locataires bénéficiaires d'une aide au logement



Source : Caf 2015

Les bénéficiaires ayant un taux d'effort inférieur à 20% résident à 41% en parc privé et à 79% en parc public.

Les bénéficiaires ayant un taux d'effort supérieur à 40% résident à 20% en parc privé et à 4% en parc public. Ces valeurs sont également de cet ordre aux niveaux régional et national.

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

Pour aider les personnes les plus démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active (Rsa) et l'Allocation pour adultes handicapés (Aah).

En 2015, 11 874 foyers allocataires bénéficient du Rsa et 6 452 de l'Aah, ce qui représente 20% des allocataires. Au total, ce sont 35 626 personnes qui sont couvertes par l'un des minima sociaux versés par la Caf.

La pauvreté monétaire approchée à partir des ressources des allocataires (hors étudiants, + 65 ans et autres régimes) offre des comparaisons entre les territoires. À la fin de l'année 2015, le département recense **24 195 allocataires à bas revenus**, c'est-à-dire vivant en dessous du seuil de 1 043 € par mois et par unité de consommation. Le taux d'allocataires à bas revenus est de 30% dans l'Ain, 37% en région et 44% au niveau national. Cette valeur de 30% est supérieure dans les communautés de communes urbaines ayant un pôle urbain : CA Bourg-en-Bresse Agglomération (42%) et CC Haut Bugey (41%), et dans les communautés de communes du sud-est du département : CC de la vallée de l'Albarine (42,5%).

Le Revenu par unité de consommation (Ruc) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes. On le mesure en divisant les revenus annuels déclarés par l'allocataire par un nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte, 0,5 pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans et 0,2 pour les familles monoparentales).

Allocataires percevant un revenu minimum garanti versé par la Caf

	Département	Région	France métropolitaine
Bénéficiaires du Rsa	11 874	218 481	2 285 622
Personnes couvertes par le Rsa	25 598	471 772	4 886 277
Bénéficiaires de l'Aah	6 452	113 441	993 716
Personnes couvertes par l'Aah	9 620	166 121	1 457 738

Source : Caf 2015

Part des allocataires à bas revenus

